SAINT-AUBIN-SUR-SCIE

Date de convocation et d'affichage : 30/11/2020
Nombre de conseillers : 15
Présents : 13
Votants : 14

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le trente novembre deux mil-vingt, une convocation a été adressée à chaque conseiller pour la réunion du conseil municipal qui se tiendra le jeudi 10 décembre 2020 à 18h30 à la Mairie, sous la présidence de M. CANTO Frédéric, Maire.

Ordre du jour :

1/ Approbation du compte rendu de la réunion,
2/ Gratification des contractuels,
3/ Giratoire Rue du Bel Air, modification
4/ Programme SDE 2021,
5/ Longueur de voirie,
6/ Communications du Maire,
7/ Tour de table,

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

Le 10 décembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Aubin-sur-Scie, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient Présents : M. CANTO Frédéric, Mme FOLLET Nathalie, M. PAYET Jérémy, Mme ABRAHAM-MARCHAND, M. CHANDELIER Daniel, Mme BENOIST Nicole, M. BAYEUL Yann, M. CABOT Benoit, M. CAPRON Antoine, Mme CRISTOL Fabienne, M. DI MAIO Yves, Mme LEFEBVRE Véronique.

Etait Absente excusée : Mme LEGRIS Audrey,
Procuration : Mme LEGRIS Audrey a donné procuration à M. CANTO Frédéric,

Etaient absents : M. RIDEL Dominique, Mme Marchand Clotilde jusqu'à 20h00.

Secrétaire de séance : Mme FOLLET Nathalie

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2020

Le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres.

Monsieur le Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour :
CAF : Signature du CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG).

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

OBJET : GRATIFICATION DE FIN D'ANNEE POUR LES CONTRATS AIDÉS ET AUTRES CONTRATS N° 20-72

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une gratification de fin d'année aux agents contractuels donc non titulaires, équivalent à la moitié d'un salaire brut proratisé au temps du contrat sur l'année 2020.

En effet, ceux-ci n'entrent pas dans les conditions de la délibération du RIFSEEP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte de verser une gratification aux agents contractuels donc non titulaires, dans les conditions énoncées ci-dessus et selon le tableau annexé.

VOTE :
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

OBJET : DELIBERATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN GIRATOIRE AU CARREFOUR DE LA RUE DU BEL AIR ET RUE DE L'ETOILE ET DEMANDE DE SUBVENTION N° 20-73

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération N°20-36 du 28 mai 2020 demandant l'autorisation de demander des subventions,

- Considérant que pour des raisons de sécurité publique, il y a lieu de prévoir des travaux de circulation,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de création d'un giratoire au carrefour de la rue du Bel Air et de la rue de l'Etoile. Un cabinet a estimé ce projet pour un montant HT de 85 179,50 €. **Ceci est un deuxième estimatif, il faut donc annuler la délibération N° 20-36 du 28 mai 2020.**

Ce projet se ferait conjointement avec la Mairie de Rouxmesnil-Bouteilles avec laquelle une convention serait signée.

La part à charge pour la commune de Saint-Aubin-sur-scie serait de 42 441,90€ HT et celle de la mairie de Rouxmesnil-Bouteilles serait de 42 737,60€ HT, sans les subventions.

Monsieur le Maire propose que des demandes de subventions soient déposées auprès des services du Conseil Départemental 76 et de l'Etat (DETR/DSIL) dans le cadre de l'aide à la voirie au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de déposer des demandes de subventions auprès des services du Conseil Départemental 76 et de l'Etat (DETR/DSIL) dans le cadre de l'aide à la voirie au titre de l'année 2020,

- **LE POUVOIR** est donné à Monsieur le Maire pour signer tout acte y afférent à ce projet et qu'il soit demandé les subventions comme évoqué ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la N° 20-36 du 28 mai 2020.

VOTE :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

OBJET : PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC ET EFFACEMENT DE RESEAUX-RUE DE LA LIBERATION N°20-74

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EFF+EP-2019-0-76565-M3105** et désigné « Rue de la Libération » dont le montant prévisionnel s'élève à 292 914.00€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 97 787.50 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Communal décide :

- **D'adopter** le projet ci-dessus ;
- **D'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 97 787.50 € T.T.C.
- **De demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

VOTE :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

OBJET : DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF) DELIBERATION REACTUALISANT LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE N° 20-75

- Vu les articles L 2334-1 à L 2334-23 du CGCT,

M. le maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale.

La longueur de la voirie déclarée aux services de la préfecture par la commune doit être réactualisée.

Une mise à jour des voies communales pour prendre en compte l'ensemble des modifications et voies nouvelles communales a été établie le 12 octobre 2020 par les services techniques de la mairie.

Le linéaire de voirie représente un total de 17012 ml appartenant à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **précise** que la nouvelle longueur de la voirie communale est de 17012 ml,

- **autorise** M. le maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer les documents nécessaires à cet effet.

VOTE :

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Mme Marchand arrive à 20h00.

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE DU CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL AVEC LA CAF N°20-76

Monsieur le Maire explique que depuis de nombreuses années la commune travaille en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) pour les activités périscolaire, extrascolaire et de centre de loisirs avec les services de l'ADDLE. Le contrat signé était le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Ce contrat est remplacé par une **Convention Territoriale Globale (CTG).**

La CAF s'engage à conserver les financements bonifiés versés en N-1 et à les répartir sur les structures soutenues par la collectivité compétente. La commune est donc invitée à signer la convention CTG, il est alors demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention CTG avec la CAF pour les activités définies ci-dessus ainsi que tout acte s'y afférent.

VOTE :

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Communication du Maire :

PLU : Mme marchand sort de la salle du conseil et ne prend pas part aux débats.
Monsieur le Maire informe les conseillers que le commissaire enquêteur n'a jamais eu autant de visites/remarques pour une commune de cette strate, au moins trois fois plus.
L'avis de Monsieur le Préfet est négatif en l'état, monsieur le Maire expose qu'après les explications de la DDTM, qu'il va falloir faire des choix de suppression de terrain constructible selon les différentes possibilités exposés dans le PLU. Il rappelle également que le PLU doit se conformer au PLH et au SCOT. Selon les décisions qui

seront prises il faudra peut-être refaire le PADD et le règlement de consultation et donc de nouveau une enquête publique !
Un rendez-vous est prévu avec le cabinet d'étude afin d'apporter les réponses aux Personnes Publiques Associées (PPA).
Les différents points à revoir sont :
Le choix des terrains constructibles, l'agrandissement du camping, l'aire d'accueil des gens du voyage, et la zone économique derrière la clinique MEGIVAL.

Arrêté du Maire : un arrêté a été pris pour refuser les transferts de pouvoirs de police au Président de l'Agglomération Dieppe Maritime.

Commissions à l'Agglomération Dieppe Maritime : il est proposé aux trois adjoints de participer à des réunions transverses. Mme Abraham-Marchand se rendra à la commission attraction du territoire, M. Payet Jérémy à la commission qualité de Vie et Mme FOLLET Nathalie à la transition écologique et Solidaire.

Plan de relance : L'agglomération Dieppe Maritime a signé un plan de relance économique avec la Région afin de venir en aide aux entreprises durement touchées par la crise sanitaire.

Circulaire concernant la crise sanitaire : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle circulaire préfectorale précise les nouvelles modalités du conseil municipal, le quorum est d'un tiers des membres et chacun peut disposer de deux pouvoirs.

Obligation du port du masque : il est rappelé que cette obligation est valable dans tout le département de Seine Maritime.

BIMBY : projet de l'Agglomération Dieppe Maritime consistant à ce que les habitants contactent un service d'architectes pour des aménagements de logements.

Déchets : Gestion des déchets textile.
L'Agglomération Dieppe Maritime va peut-être faire appel à une autre association que le « relais » pour collecter les vêtements sur le territoire communautaire. En effet, une association de Fécamp pourrait installer un atelier d'économie sociale et solidaire à Dieppe.

Déchets verts : le calendrier sera mis dans le bulletin municipal.

Contrôle Urssaf : un contrôle Urssaf a eu lieu le 23/11/2020. Un redressement de 1330 euros aura lieu pour des cotisations d'un contrat CAE sur un trimestre mal réparti. L'inspecteur avait relevé que la commune devait avoir un redressement d'une valeur de 6000 euros sur des cotisations patronales de l'indemnité du maire car il y avait un cumul de mandats avec la vice-présidence d'un syndicat. Après s'être renseigné auprès des services de l'ADM, il s'avère que le syndicat mixte fermé n'est pas un EPCI et par conséquent les cotisations étaient correctement versées. Il n'y aura donc pas de redressement sur ce point.

Conseil d'Agglomération Dieppe Maritime : le dernier conseil a eu lieu le 8 décembre et s'est bien déroulé.

Orange et Internet : A l'école primaire il n'y a plus ni de téléphone, ni d'internet et l'école maternelle n'a plus d'internet. Nous nous en occupons avec les services d'Orange mais c'est long !
Visite de sécurité aux Mille Club : Les services du SDIS sont venus contrôler le mille club. Or, il s'avère que celui n'était pas répertorié dans la bonne catégorie. Il était en 5ème catégorie au lieu de la 4ème (nombre de personnes pouvant être accueillis). Cela va être rectifié et tous les rapports vont devoir être refaits à la bonne catégorie pour obtenir l'avis favorable du SDIS.

Noël et décorations : les décorations de Noël sont installées dans la commune.
M. Callens des Christies, retenu pour animer le spectacle des enfants à Noël s'adapte et propose un Quiz pour chaque classe. Cela aura lieu le 15 décembre, avec deux séances le matin et deux séances l'après-midi.
La distribution des jouets des enfants aura lieu du lundi 14 au mercredi 16 décembre selon un ordre établi de façon à ce que les familles ne se croisent pas, et le Père Noël sera présent chaque soir.
Les cartes cadeaux destinées au personnel de la commune et du SIVOS seront distribuées le 17 décembre à 17h00.

Tour de table :

Mme FOLLET précise que pour le Noël des enfants il y aura finalement 128 enfants pour 82 familles.

M. PAYET demande si les commerçants et artisans de la commune ont demandé ou obtenu des aides de la part de l'Agglomération Dieppe Maritime ?
Monsieur le Maire lui répond que deux commerçants étaient éligibles et que seule le commerce de la Bouquetière pourra bénéficier d'une aide financière.

M. CHANDELIER : le comité d'animation va aller décorer la salle des fêtes pour la venue du Père Noël et la distribution des jouets aux enfants.

Mme BENOIST demande ce qu'il en est du panneau lumineux de GIFI. Monsieur le maire lui répond que tout est en règle et qu'on ne peut rien faire malheureusement, car la commune n'a pas de règlement d'enseigne publicitaire.

M. BAYEUL indique qu'il a été interpellé par M. Cordier concernant la Rue de l'Etoile, la fibre ne passe pas. M. le Maire lui répond qu'on ne va pas rouvrir la route alors qu'elle est neuve !

M. CABOT informe qu'il n'y a pas d'abris de bus à l'arrêt de la Rue des Violettes, et que les enfants sont dehors en attendant le bus. Il faudrait voir avec la commune de Rouxmesnil Bouteilles.

Mme MARCHAND : AQUIND, le syndicat de rivière a été contacté sur ce projet par un cabinet d'étude. Il y a un problème pour le franchissement au pont du Hamelet.
Elle informe également qu'un panneau au bout du Hamelet serait à redresser.
« Décharge de Miromesnil » : un habitant a demandé à voir l'arrêté préfectoral autorisant ceci. Monsieur le Maire lui répond que l'arrêté doit être en ligne sur le site de la Préfecture.

Mme CRISTOL : précise qu'avec Mme Benoist, elle a appelé les personnes âgées de la commune afin de prendre de leurs nouvelles et de leur demander si elles seraient intéressées par des ateliers. L'atelier « informatique serait souhaité par le plus grand nombre.

M. DI MAIO demande s'il y a un intérêt à participer au webinaire sur le climat. Il demande également quand se fera la rétrocession des voiries des Halles. Monsieur le maire précise qu'elle se fera quand tout sera en ordre (exemple mât d'éclairage).

Mme ABARHAM-MARCHAND : le journal municipal est en cours de rédaction et qu'il sera prêt vers la mi-janvier.

Monsieur le Maire indique que le magasin But est en train d'élaguer les peupliers tout autour du magasin.

La séance est levée à 21H00